

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE JARZÉ VILLAGES DU 08 AVRIL 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le huit du mois d'avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs MARCHAISON, HEUVELINE, CONGNARD, JOUSSAUME, ROUTIER, GIRAULT, LUCIEN, BERARDI, GOBEREAU, MONTANÉ, BEAUDOIN, EDIN, de LA PERRAUDIERE, COURCELLE, MAUXION, TOUPLAIN, QUELEN, TUFFIER, LEGRAND, PRAIZELIN, BELLARD, LERAY, LINARD, PORTIER, de ROCHEBOUËT, LAIR, MABIT.

**Absents excusés :** Mr CHAPON Dominique PVR à Mr JOUSSAUME Cédric  
Mme SAINTY Michèle PVR à Mme MONTANE Sylvie  
Mr GOURDON Yves PVR à Mr de LA PERRAUDIERE Bernard  
Mr GUILLEUX Michel PVR à Mme PRAIZELIN Alexandra  
Mme RUQUIER Anne-Laure  
Mme LORION Isabelle  
Mme BENESTEAU Clarisse PVR à Mme LERAY Chantal  
Mr LEMEUNIER Grégory  
Mr COYEAUD Alain PVR à Mr de ROCHEBOUËT Emmanuel

**Absents :** Mme GODOT Jocelyne  
Mr DINAND Fabrice  
Mme LANDAIS Arlette  
Mme GOISLARD Véronique  
Mr CONSTANT Frédéric  
Mme RAIMBAULT Emmanuelle  
Mme VIERON Sandrine  
Mme BEAUDOIN Pauline  
Mr LEMAI Sébastien  
Mr FOURNIER Pascal

Convocation : 02/04/2019
Affichage : 15/04/2019

**Secrétaire de séance :** Mr TUFFIER Jérôme

**Observations sur le dernier compte-rendu :** Néant

*Madame le Maire informe le Conseil Municipal avoir signé dans le cadre de ses délégations permanentes les documents suivants :*

*- Convention de partenariat avec l'association Profession Sport et Loisirs pour la mise en place de l'opération « Challenge Senior » le 21 mai 2019 à la salle de sports de Jarzé, financée par la conférence des financeurs du Conseil Départemental. Objectif de ce challenge : favoriser le maintien à l'autonomie et le développement d'activités physiques et de loisirs des seniors sur le territoire Départemental.*

- Proposition de BERGER LEVRAULT pour le remplacement et l'installation de l'ordinateur de l'accueil, pour un coût de 1565 € HT.

- Devis de la société SFP COLLECTIVITES pour l'abonnement annuel au logiciel Stratégie Financière Partagée Collectivités, d'un montant de 3 240 € TTC.

- Convention d'utilisation d'un véhicule intercommunal le 21 juin 2019 pour assurer la navette vers la fête de la musique de Jarzé Villages qui se déroulera à Lué-en-Baugeois.

## 1 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Madame le Maire rappelle les taux d'imposition votés en 2018 :

Taxe d'habitation	15.30 % (harmonisation sur 3 ans)
Taxe foncière bâtie	23.37 %
Taxe foncière non bâtie	35.29 %

et propose de ne pas les augmenter.

Le produit attendu pour 2019 est de 902 241 € (881 748 € en 2018).

**Décision du Conseil Municipal** : A l'unanimité le Conseil Municipal vote ces taux d'imposition pour 2019.

## 2 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Présentation par chapitre du Budget.

- **Budget Communal / Fonctionnement**

		Total CA 2018 réalisé	Total budget primitif 2019
<b>Fonctionnement-Dépense</b>			
011	Charges à caractère général	536 603.77	623 480.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	871 812.93	915 727.00
014	Atténuations de produits	1 349.00	5 950.00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	0.00	56 640.61
023	Virement à la section d'investissement	0.00	545 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 010.53	15 252.00
65	Autres charges de gestion courante	239 771.74	251 150.00
66	Charges financières	11 810.31	10 130.00
67	Charges exceptionnelles	68 077.22	250.00
<b>Total</b>	<b>Fonctionnement - Dépense</b>	<b>1 754 435.50</b>	<b>2 423 579.61</b>
<b>Fonctionnement-Recette</b>			
002	Résultat de fonctionnement reporté	310 319.38	121 395.61
013	Atténuations de charges	11 743.47	10 800.00
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 068.53	20 000.00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	170 113.22	178 482.00
73	Impôts et taxes	1 124 555.86	1 143 261.00
74	Dotations, subventions et participations	729 845.84	758 641.00
75	Autres produits de gestion courante	51 008.99	50 000.00
77	Produits exceptionnels	19 126.28	141 000.00
<b>Total</b>	<b>Fonctionnement - Recette</b>	<b>2 424 781.57</b>	<b>2 423 579.61</b>

• **Budget Communal / Investissement - Dépenses**

	CA 2018 réalisé	Crédits de report	Propositions nouv. crédits	Total BP 2018
<b>INVESTISSEMENT - Dépense</b>				
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	58 332.69		503 950.46	503 950.46
10 Dotations. Fonds divers et réserves	95 967.39		0.00	0.00
16 Emprunts et dettes assimilées	146 447.52		150 980.00	150 980.00
20 Immobilisations incorporelles	2 556.60		2 775.00	2 775.00
21 Immobilisations corporelles	1 391 457.13	645 000.00	1 324 835.00	1 969 835.00
27 Autres immobilisations financières	151 000.00	0.00	78 000.00	78 000.00
40 Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 068.53		20 000.00	20 000.00
<b>Total Dépense</b>	<b>1 853 829.86</b>	<b>645 000.00</b>	<b>2 080 540.46</b>	<b>2 725 540.46</b>

• **Budget Communal / Investissement - Recettes**

	CA 2018 réalisé	Total budget primitif 2019
<b>INVESTISSEMENT - Recette</b>		
00001 Solde d'exécution section investissement reporté	306 422.39	0.00
021 Virement de la section de fonctionnement	0.00	545 000.00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 010.53	15 252.00
10 Dotations, fonds divers et réserves	605 200.61	768 950.46
13 Subventions d'investissement	413 141.53	646 338.00
16 Emprunts et dettes assimilées	0.00	750 000.00
21 Immobilisations corporelles	104.34	0.00
<b>Total Recette</b>	<b>1 349 879.40</b>	<b>2 725 540.46</b>

**Décision du Conseil Municipal** : Le Budget Communal 2019 est adopté à l'unanimité

**3 – VOTE DES SUBVENTIONS 2019**

Madame le Maire informe que lors de la réunion de la commission des finances, il a été envisagé :

- de ne plus attribuer de subventions aux associations des anciens combattants mais de leur proposer de prendre en charge les gerbes et de leur offrir la gratuité des salles des fêtes
- de ne plus donner aux associations qui ont de l'épargne sur les livrets
- de modifier l'attribution de subvention aux associations sportives hors commune soit de la donner seulement aux associations dont l'activité n'est pas proposée à Jarzé Villages ou de la supprimer.

M. BERARDI émet le souhait qu'une petite subvention soit accordée exceptionnellement cette année à l'AFN Marcé/Beauvau qui a acheté en 2018 des plaques.

M. de LA PERRAUDIERE précise qu'il s'était engagé auprès de ses associations à leur verser une subvention pendant toute la durée de son mandat.

Mme MARQUET rappelle que le versement des subventions se fait qu'après avoir reçu le compte de résultat et le budget prévisionnel.

Après discussion, Mme MARQUET propose de voter à main levée :

- par 34 oui et 1 abstention, il est décidé de verser 50 € à l'AFN Marcé/Beauvau,
- par 18 oui, 15 non et 1 abstention, il est décidé d'attribuer une subvention aux associations sportives hors commune dont l'activité n'est pas proposée à Jarzé Villages,
- A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de verser une subvention aux autres associations, comme suit :

<b>SUBVENTIONS</b>	<b>Versé en 2018</b>	<b>Demandé en 2019</b>	<b>Proposé en 2019</b>	<b>Nbre d'enfants concernés</b>
<b>Associations de BEAUVAU :</b>				
Groupement Défense des Cultures Marcé-Beauvau	0 €	80 €	80 €	
Société l'Union, Beauvau	150 €	150 €	150 €	
AFN Marcé Beauvau	0 €		50 €	
<b>Associations de JARZE:</b>				
Amicale des Sapeurs Pompiers de Jarzé (organisation 13/07)	400 €		400 €	
Ass. Anc.Combattants et Prisonniers de Guerre (2 manifestations gratuites)	190 €	190 €	<i>Gerbe pris en charge par la commune + gratuité SDF</i>	
Ass. Sauvegarde de la Chapelle de Monplacé	300 €	300 €	300 €	
Club de la Ronde des Années	200 €	200 €	0 €	
Entente Sportive Jarzéenne	3 500 €	5 000 €	5 000 €	<b>142</b>
Société l'Espérance	2 000 €	0 €	0 €	
Lyre Jarzéenne	1 500 €	1 500 €	1 500 €	
<b>Associations de CHAUMONT :</b>				
Anciens Combattants	0 €		<i>Gerbe pris en charge par la commune + gratuité SDF</i>	
Club de la Bonne humeur	180 €			
Société Jeanne D'Arc	4 gratuités sdf		<i>4 gratuités sdf</i>	
Folk-Chaum'Pas	180 €	480 €	180 €	
<b>Associations de LUE EN BAUGEOIS :</b>				
Club du 3ème Age	400 €	400 €	400 €	
S.A. Fêtes de Lué (Comité des Fêtes)	700 €	700 €	700 €	
Cercle l'Union de Lué (Société de Boules)	400 €	400 €	400 €	
Ass. Sport, Culture et Loisirs de Lué	400 €	400 €	400 €	
<b>Cours scolaires et post-scolaires (40 € par enfant) :</b>				
Maison Familiale Rurale de Noyant	120 €	80 €	80 €	<b>2</b>
MFR/CFA de Chemillé	0 €	40 €	40 €	<b>1</b>
MFR La Meignanne	240 €	40 €	40 €	<b>1</b>
ADAPEI	40 €	40 €	40 €	<b>1</b>
Chambre des métiers et de l'artisanat Indre et Loire	40 €	0 €	0 €	<b>0</b>
Collège Châteaucoin Baugé (participation voyage en Angleterre)	0 €	280 €	280 €	<b>14</b>
<b>Associations sportives et culturelles hors commune (120 € écoles de musique - 20 € par enfant) :</b>				
ADS Modern'Jazz et Plus	100 €	150 €	150 €	<b>11</b>
Association Atelier danse Seiches	20 €	0 €	0 €	<b>0</b>
Association la ZUMBA des Capellaudiens	0 €	20 €	20 €	<b>1</b>
Association Judo Jujitsu de Soucelles	20 €	20 €	20 €	<b>1</b>
Association les Ailes du Loir	140 €	140 €	140 €	<b>7</b>
APE Ecole de Musique de Baugé	600 €	960 €	960 €	<b>8</b>

Judo Club Seichoï	80 €	150 €	100 €	5
Karaté Club Baugeois	340 €	200 €	200 €	10
Olympique Baugeois Badminton	40 €	0 €	0 €	0
Olympique Baugeois Basket	20 €	180 €	180 €	9
Olympique Baugeois Tennis	20 €	20 €	0 €	1
Association Seiches Basket Club	0 €	300 €	100 €	5
Rugby Club des 3 Rivières de Seiches	20 €	0 €	0 €	0
Foot Seiches-Marcé	120 €	0 €	0 €	0
ES Val Baugeois Football (Bauné-Chaumont-Lué-Cornillé)	380 €	360 €	0 €	18
ASER	1 000 €	0 €	0 €	
<b>Associations subventionnées en 2018 par JARZE VILLAGES :</b>				
Les Cahiers du Baugeois	126 €	126 €	126 €	
Les Restos du cœur	203 €	96 €	96 €	
Prévention routière	50 €		0 €	
Fondation du Patrimoine	160 €	160 €	160 €	
GDON (2018:0.25 €/habitants Jarzé,Chaumont et Lué)	701 €	695 €	695 €	
Les Chasseurs réunis	500 €	500 €	500 €	
<b>TOTAL</b>	<b>15 580 €</b>		13 487 €	

#### 4 – PRESENTATION ET APPROBATION DES COMPTES RENDUS ANNUELS DE LA COLLECTIVITE (CRAC) PAR ALTER PUBLIC.

- **ZAC DU MOULIN A VENT A BEAUVAU**

Conformément au Traité de Concession d'Aménagement confiant à la SPLA de l'Anjou devenue Alter Public, l'aménagement du quartier du Moulin à Vent, Alter Public a adressé, pour approbation, le compte rendu annuel à la Collectivité arrêté au 31 décembre 2018. Ce document comprend :

- Une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de déroulement de l'opération ;
- Le bilan prévisionnel financier actualisé en fonction des événements intervenus et des décisions prises;
- L'échéancier des dépenses et des recettes et le plan de trésorerie correspondants.

##### Rappel du projet

Le quartier du Moulin à Vent est situé à l'Ouest du centre-bourg de Beauvau. Sa superficie est d'environ 1,5 ha. Il s'agit d'un quartier à vocation résidentielle.

##### Avancement physique de l'opération

Au 31 décembre 2018, la quasi-totalité des études ont été menées ; les travaux de viabilisation ont été réalisés et les travaux d'éclairage public sont en cours. En 2018, aucun terrain n'a été vendu.

##### Avancement financier de l'opération

Au 31 décembre 2018, 563 K€ HT ont été dépensés et 250 K€ HT ont été encaissés.

Le bilan financier prévisionnel révisé des dépenses et des recettes s'établit à 867 000 € HT avec une participation d'équilibre de 452 000 € sans modification.

**Vu** le Traité de Concession d'Aménagement approuvé le 30 novembre 2012 et signé le 14 janvier 2013 entre la commune de Beauvau, devenue commune déléguée de Jarzé Villages et la SPLA de l'Anjou, devenue Alter Public pour l'aménagement du quartier du Moulin à Vent

**Vu** le bilan financier prévisionnel révisé au 31 décembre 2018 établi par Alter Public

**Vu** le Compte Rendu d'Activité à la Collectivité (C.R.A.C) présenté par Alter Public annexé à la présente

Madame le Maire propose au Conseil :

**D'approuver** le bilan financier prévisionnel portant les dépenses et les recettes de l'opération à 867 000 € HT et le Compte Rendu d'Activités à la Collectivité arrêté au 31/12/2018 par Alter Public.

**Décision du Conseil Municipal** : Par 33 oui et 1 abstention, le Conseil Municipal approuve le CRAC de la ZAC Le Moulin à Vent à Beauvau.

### • LOTISSEMENT LA GRANDE VARENNE A CHAUMONT D'ANJOU

Conformément au Traité de Concession d'Aménagement confiant à la SPLA de l'Anjou devenue Alter Public, l'aménagement du quartier de La Grande Varenne, Alter Public a adressé, pour approbation, le compte rendu annuel à la Collectivité arrêté au 31 décembre 2018. Ce document comprend :

- Une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de déroulement de l'opération ;
- Le bilan prévisionnel financier actualisé en fonction des événements intervenus et des décisions prises;
- L'échéancier des dépenses et des recettes et le plan de trésorerie correspondants.

#### Rappel du projet

Le quartier de La Grande Varenne est situé au Nord-Ouest du centre-bourg de Chaumont d'Anjou. Sa superficie est d'environ 8 000 m<sup>2</sup>. Il s'agit d'un quartier à vocation résidentielle.

#### Avancement physique de l'opération

Au 31 décembre 2018, la quasi-totalité des études ont été menées ; le Permis d'Aménager a été obtenu et les travaux de viabilisation ont été réalisés. La commercialisation est en cours.

#### Avancement financier de l'opération

Au 31 décembre 2018, 249 K€ HT ont été dépensés et 20 K€ HT ont été encaissés.

Le bilan financier prévisionnel révisé des dépenses et des recettes s'établit à 425 000 € HT avec une participation d'équilibre de 25 000 € sans modification.

**Vu** le Traité de Concession d'Aménagement approuvé le 24 octobre 2014 et signé le 1<sup>er</sup> décembre 2014 entre la commune de Chaumont d'Anjou, devenue commune déléguée de Jarzé Villages et la SPLA de l'Anjou, devenue Alter Public pour l'aménagement du quartier de La Grande Varenne

**Vu** le bilan financier prévisionnel révisé au 31 décembre 2018 établi par Alter Public

**Vu** le Compte Rendu d'Activité à la Collectivité (C.R.A.C) présenté par Alter Public annexé à la présente

Madame le Maire propose au Conseil :

**D'approuver** le bilan financier prévisionnel portant les dépenses et les recettes de l'opération à 425 000 € HT et le Compte Rendu d'Activités à la Collectivité arrêté au 31/12/2018 par Alter Public.

**Décision du Conseil Municipal** : Par 33 oui et 1 absence, le Conseil Municipal approuve le CRAC du lotissement La Grande Varenne à Chaumont d'Anjou.

- **ZAC DE BELLEVUE LES ARGOUTLS A JARZE**

Conformément au Traité de Concession d'Aménagement confiant à la SODEMEL devenue Alter Cités, l'aménagement du quartier de Bellevue-Les Argoults, Alter Cités a adressé, pour approbation, le compte rendu annuel à la Collectivité arrêté au 31 décembre 2017. Ce document comprend :

- Une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de déroulement de l'opération ;
- Le bilan prévisionnel financier actualisé en fonction des événements intervenus et des décisions prises ;
- L'échéancier des dépenses et des recettes et le plan de trésorerie correspondants.

Rappel du projet

Le quartier de Bellevue-Les Argoults est situé au sud du bourg de Jarzé. Sa superficie est d'environ 10 hectares. Il s'agit d'un quartier à vocation résidentielle.

Avancement physique de l'opération

Au 31 décembre 2018, les études sont en cours ; la Tranche 1 (Les Argoults) a été déclarée d'Utilité Publique, les acquisitions sont en cours.

Avancement financier de l'opération

Au 31 décembre 2018, 282 K€ HT ont été dépensés et 2 K€ HT ont été encaissés.

Le bilan financier prévisionnel révisé des dépenses et des recettes s'établit à 4 890 000 € HT sans participation d'équilibre.

**Vu** le Traité de Concession d'Aménagement approuvé le 28 janvier 2014 et signé le 13 mars 2014 entre la commune de Jarzé, devenue commune déléguée de Jarzé Villages et la SODEMEL, devenue Alter Cités pour l'aménagement du quartier de Bellevue-Les Argoults,

**Vu** le bilan financier prévisionnel révisé au 31 décembre 2018 établi par Alter Cités

**Vu** le Compte Rendu d'Activité à la Collectivité (C.R.A.C) présenté par Alter Cités annexé à la présente

Madame le Maire propose au Conseil :

**D'approuver** le bilan financier prévisionnel portant les dépenses et les recettes de l'opération à 4 890 000 € HT et le Compte Rendu d'Activités à la Collectivité arrêté au 31/12/2018 par Alter Cités.

<p><b>Décision du Conseil Municipal</b> : Par 33 oui et 1 abstention, le Conseil Municipal approuve le CRAC de la ZAC de Bellevue Les Argoults à Jarzé.</p>
---

## 5 – AFFAIRES DIVERSES

### 5-1 Demande de garantie d'emprunt par la Société Alter Cités pour le financement de l'opération d'aménagement « Bellevue-les Argoults » à Jarzé

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la société Alter Cités sollicite, dans le cadre du financement de l'opération d'aménagement « Bellevue Les Argoults », une garantie de l'emprunt qu'elle prévoit de contracter auprès du CREDIT MUTUEL :

Montant emprunté : 500 000 €

Durée : 96 mois dont 12 mois différé

Taux fixe : 1.32 %

Echéances constantes et trimestrielles

Garantie d'emprunt : Jarzé Villages à hauteur de 80 %

**Décision du Conseil Municipal** : Par 33 oui et 1 abstention, le Conseil Municipal accepte cette garantie d'emprunt

## 6 – INFORMATIONS DIVERSES

❖ La commission « Vie scolaire » de la commune Loire Authion a émis un avis favorable à la demande de dérogation scolaire pour 2 enfants domiciliés à Lué-en-Baugeois et souhaitant être inscrits à l'école Georges Méliès de BAUNE à la rentrée 2019.

Cette demande n'étant pas de droit, la commune de JARZE VILLAGES n'aura pas de participation financière à verser.

M. BERARDI souhaite que cette information soit transmise à M. BECHU puisque cette école fait partie de l'agglomération

❖ Journée citoyenne le 18 mai 2019 : quelques inscriptions. Possibilité de s'inscrire jusqu'au 18 avril.

❖ Elections européennes du 26 mai 2019

Chaque commune déléguée de JARZE VILLAGES tiendra un bureau de vote ouvert de 8h à 18h

***Prochaine réunion le 13 mai 2019 à 20h30.***